



16 octobre 2017

(17-5558)

Page: 1/1

Original: anglais

**CANADA – MESURES RÉGISSANT LA VENTE DE VIN
DANS LES MAGASINS D'ALIMENTATION
(DEUXIÈME PLAINTÉ)**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par l'Union européenne

La communication ci-après, datée du 12 octobre 2017 et adressée par la délégation de l'Union européenne à la délégation du Canada, à la délégation des États-Unis et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémorandum d'accord), l'Union européenne (UE) informe le gouvernement des États-Unis, le gouvernement du Canada et l'Organe de règlement des différends que, compte tenu de son intérêt commercial substantiel, elle désire être admise à participer aux consultations qui ont été demandées par les États-Unis dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC le 2 octobre 2017 (WT/DS531/1; G/L/1186), intitulée "Canada – Mesures régissant la vente de vin dans les magasins d'alimentation (deuxième plainte)".

L'UE note que la demande de consultations porte sur des mesures maintenues par la province canadienne de Colombie-Britannique régissant la vente de vin dans les magasins d'alimentation. L'UE est le premier exportateur de vin vers le Canada. Ces dernières années, plus de 50% du vin importé au Canada provenaient de l'UE. Les mesures maintenues par la province canadienne de Colombie-Britannique en ce qui concerne la vente de vin dans les magasins d'alimentation peuvent avoir une incidence substantielle sur la vente et, par conséquent, sur l'importation de vin de l'UE en Colombie-Britannique. Par conséquent, l'UE a un intérêt commercial substantiel dans ces consultations.

Au début de l'année, lorsque les États-Unis et le Canada ont tenu des consultations sur des questions presque identiques, l'UE a aussi demandé à être admise à y participer et le Canada a accédé à sa demande.
